



Réunion Conférence des Scot / Région

18 novembre 2022





Ordre du jour

- Présentation de la proposition de la Conférence régionale des SCoT.
- Avancement des travaux de la Région
 - ✓ période de référence et données sources
 - ✓ projets d'envergure nationale et régionale
 - ✓ profils de territoire
 - ✓ Echelle de territorialisation
 - ✓ notion d'efforts passés
 - ✓ fourchettes d'objectifs territorialisés envisageables
- Eclairages sur le contexte national.
- Echanges.





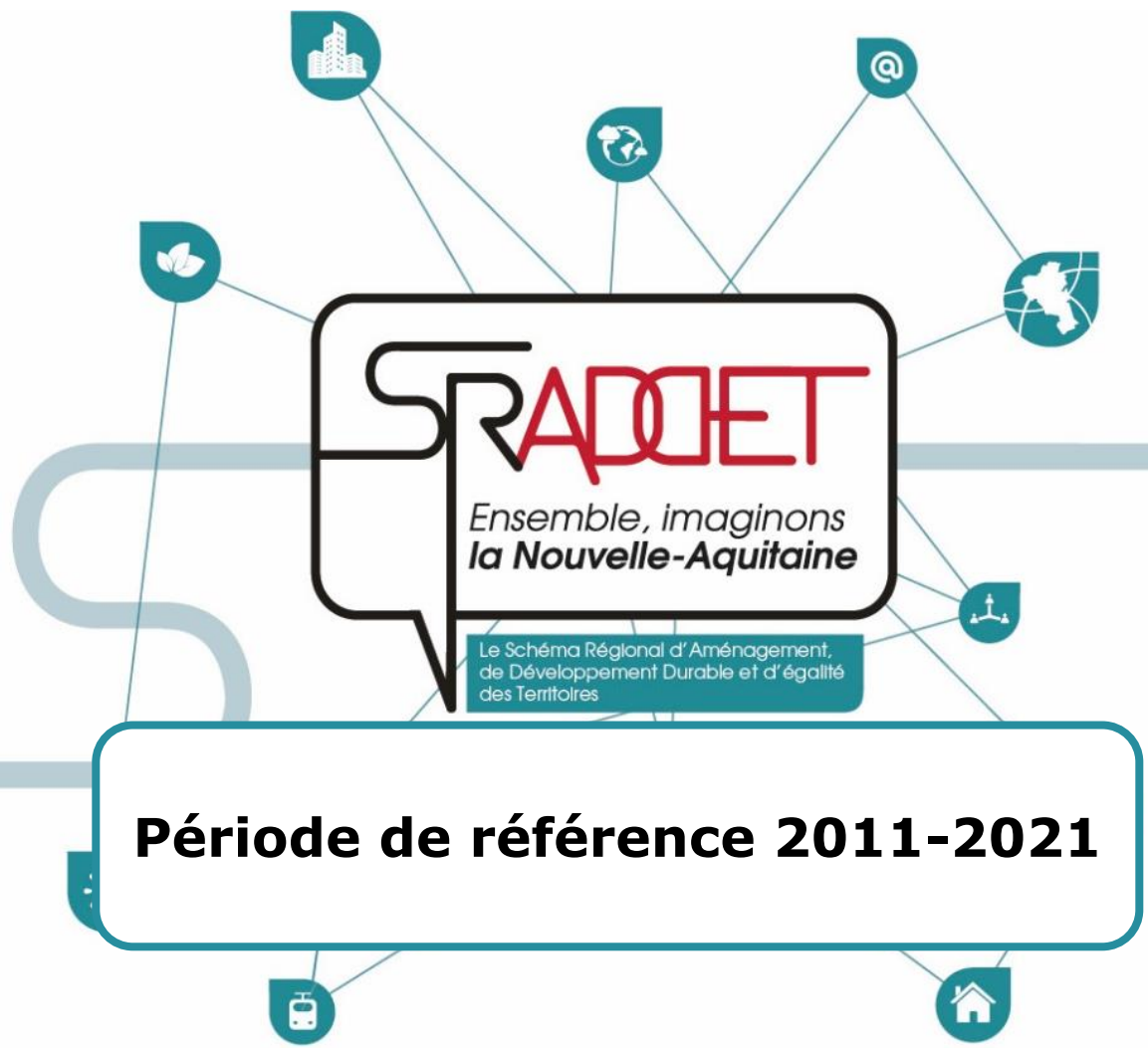
Contribution au SRADDET de la Conférence Régionale des SCoT Nouvelle-Aquitaine

Débatue et validée le 13 octobre 2022



Avancement des travaux de la Région



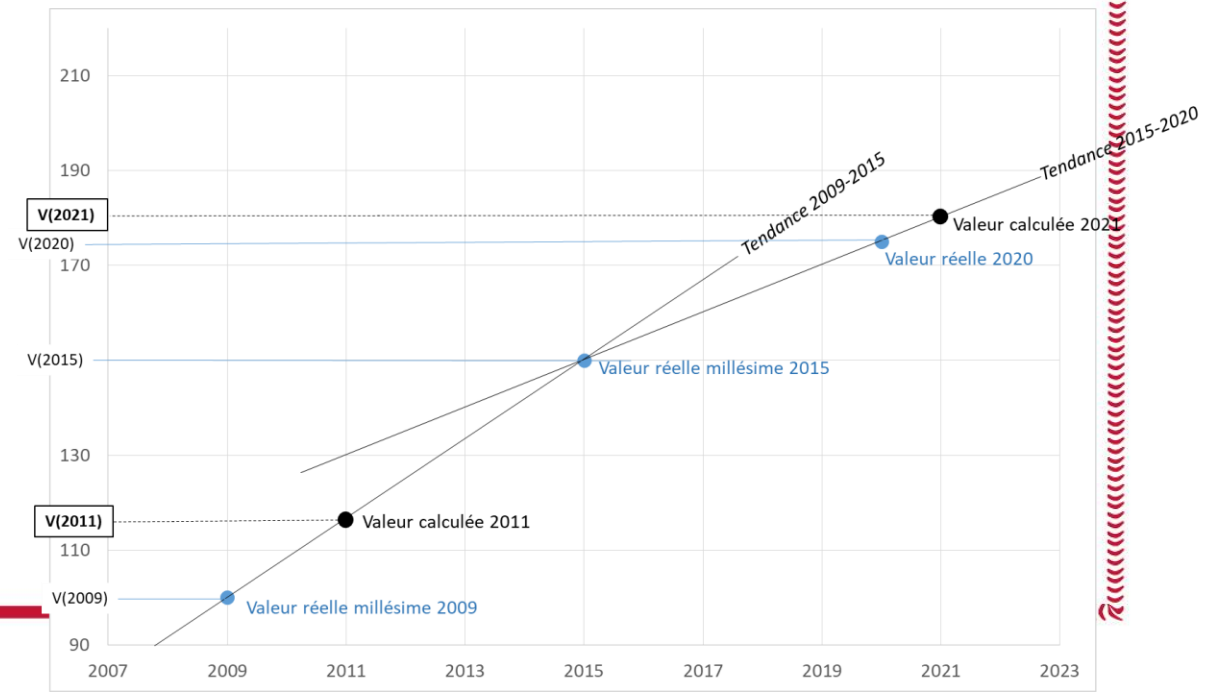




La méthodologie s'appuie sur une interpolation linéaire :

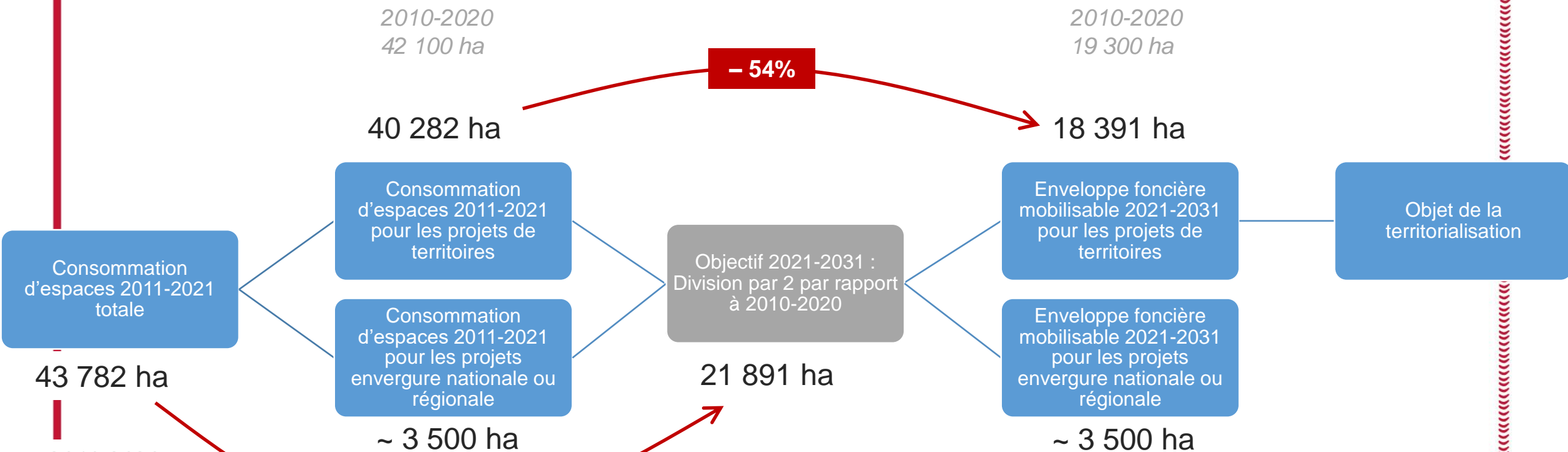
- la valeur 2011 est calculée à partir des données millésime 2009 et millésime 2015
- la valeur 2021 est calculée à partir des données millésime 2015 et année 2020

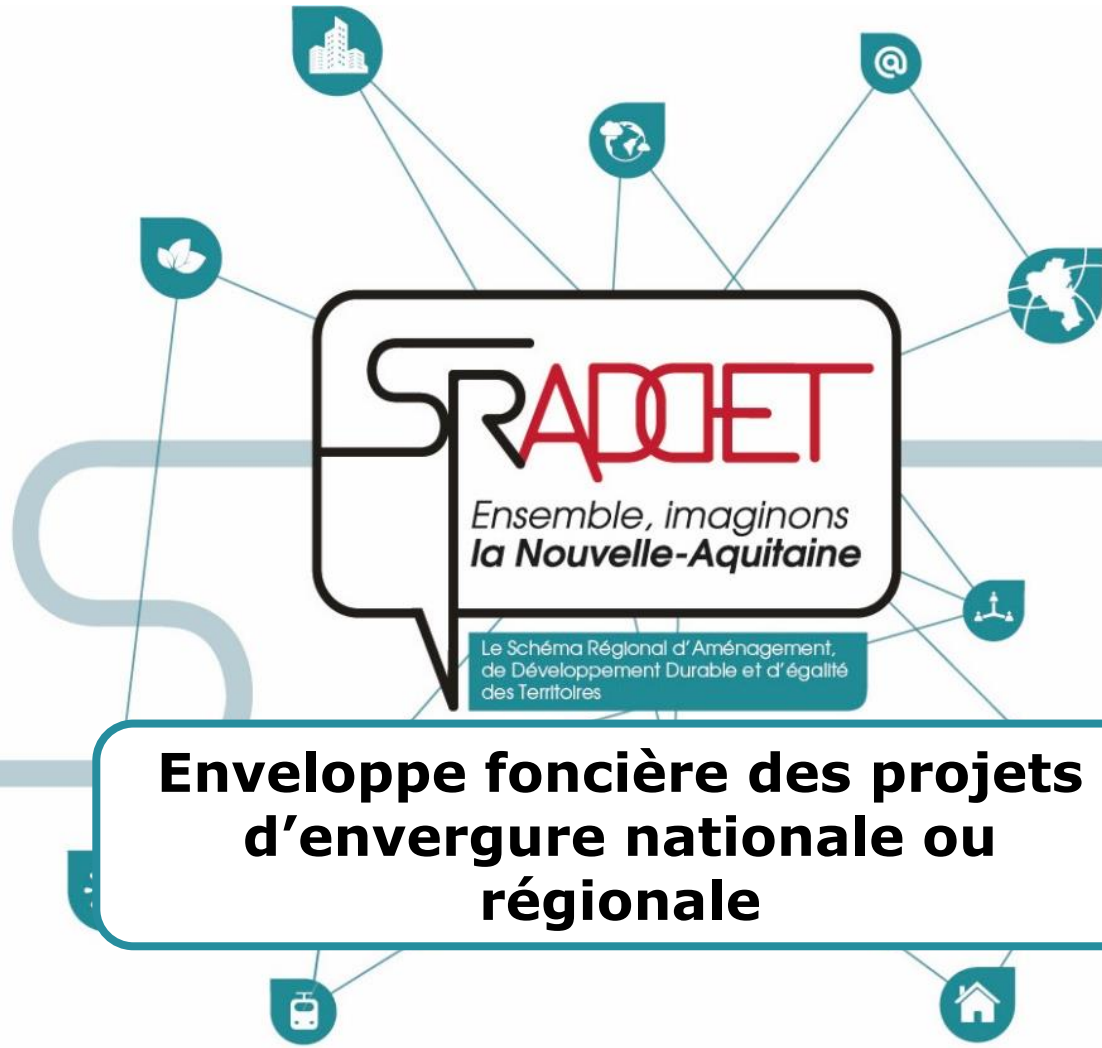
$$V(2011) = V(2009) + \frac{2011 - 2009}{2015 - 2009} [V(2015) - V(2009)]$$
$$V(2021) = V(2015) + \frac{2021 - 2015}{2020 - 2015} [V(2020) - V(2015)]$$



Assiette de consommation maxi 2021-2031

→ Interpolation de la donnée OCS régionale sur la période 2011-2021





Projets d'envergure nationale et régionale

→ A décompter de la consommation d'espace des territoires

**Projets participant
aux
objectifs du SRADET**

- ⇒ Modernisation de l'offre ferroviaire
- ⇒ Désenclavement de Limoges
- ⇒ Résorption du nœud de la métropole bordelaise
- ⇒ Développement des innovations dans les transports et la mobilité

Période 2011-2021	Période 2021-2031
LGV Tours – Bordeaux	GPSO Bordeaux-Dax et Bordeaux –Toulouse
Mise à 2X3 voies de l'A 63 Bordeaux-Espagne (40 et 64)	Mise à 2X3 voies de l'A 63 Bordeaux-Espagne (33)
Mise à 2X2 voies par tronçons de la RN141 Angoulême-Limoges	Mise à 2X2 voies par tronçons de la RN141 Angoulême-Limoges
	Aménagement de l'axe routier entre Poitiers et Limoges (élargissement RN 147 ou autoroute)
	ZA dirigeables Laruscade

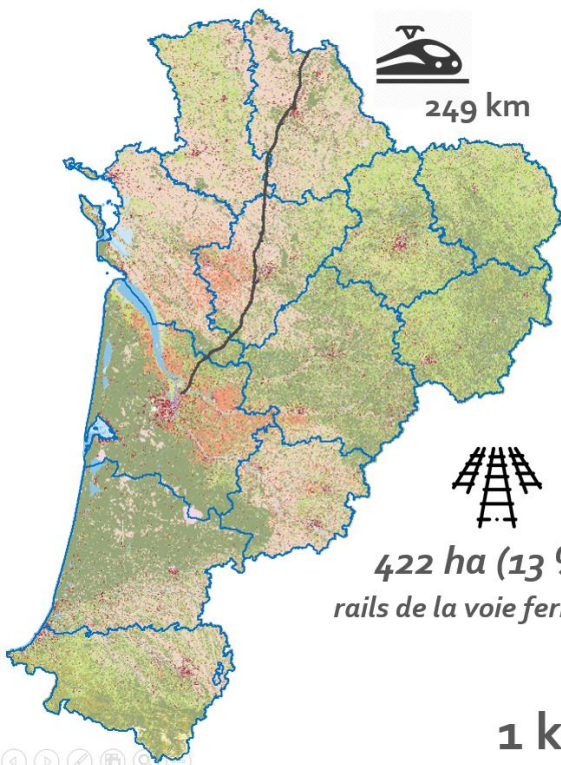
↓
3 500 ha


Mesure des enveloppes foncières à partir de l'OCS régionale

↓
3 500 ha

Estimations réalisées à partir des études préalables, ...

A noter :
Phasage des projets au regard
des études préalables disponibles




249 km




Emprise de la LGV (OCS 2020)

3 185 ha

(correspond à 6 % des espaces NAF consommés
entre 2009 et 2020 en Nouvelle-Aquitaine)

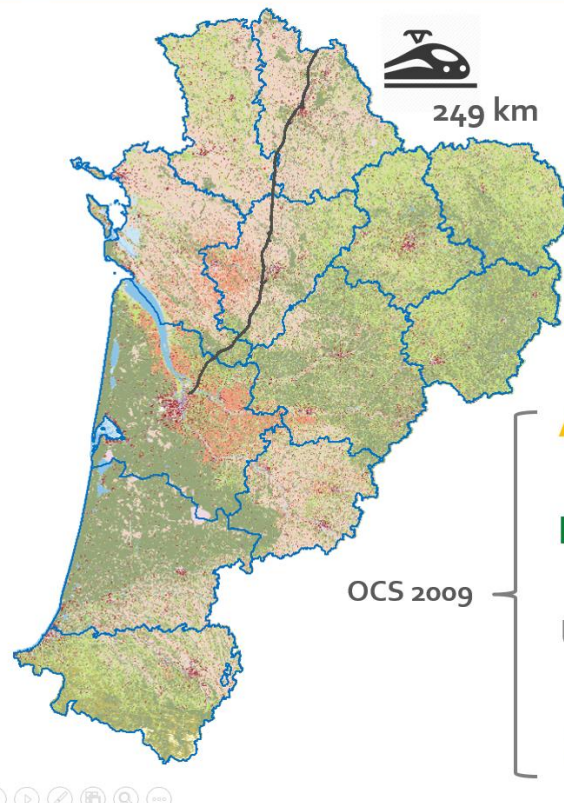
dont


422 ha (13 %)
rails de la voie ferrée


2 696 ha (85 %)
espaces associés et
espaces connexes


67 ha (2 %)
réseau routier
(franchissements etc.)

1 km LGV = emprise 13 ha




249 km



Emprise de la LGV (OCS 2020)

3 185 ha

issues des espaces

Agricoles  **2 210 ha (69%)**

Forestiers  **712 ha (22%)**

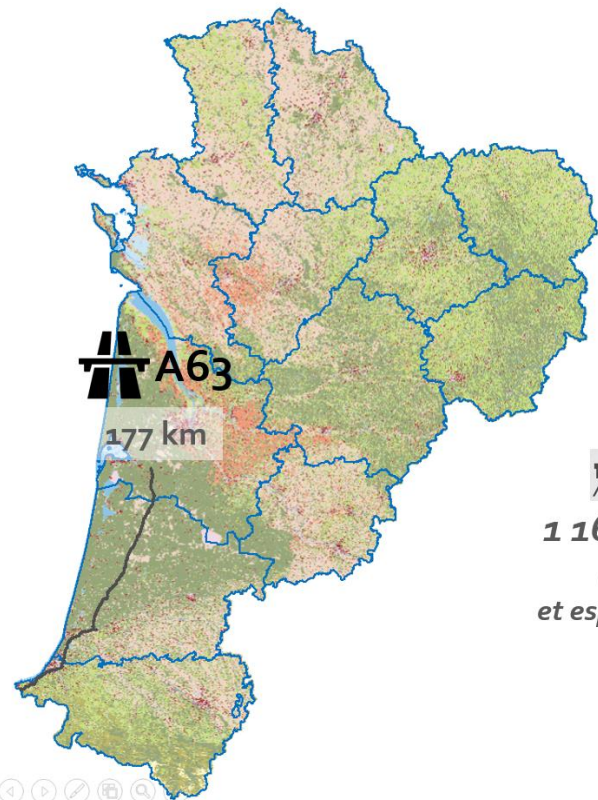
Urbains  **177 ha (6%)**

Naturels  **86 ha (3%)**

OCS 2009

Enveloppe foncière du projet : **3 008 hectares**





A63
(de Salles à Saint-Geours-de-Maremne)

Emprise de l'A63 (OCS 2020)

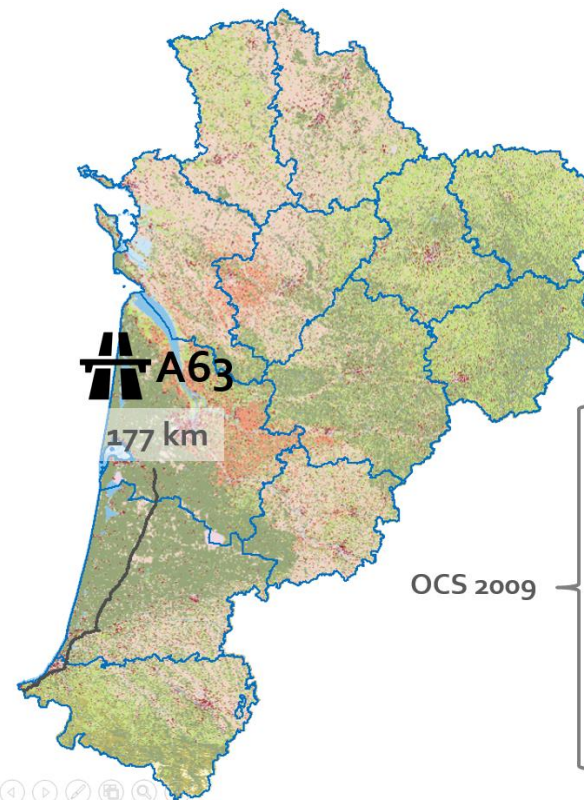
1 570 ha

dont


1 168 ha (74 %)
chaussée
et espaces associés


402 ha (26 %)
espaces végétalisés
connexes

1 km = emprise 9 ha



A63
(de Salles à Saint-Geours-de-Maremne)

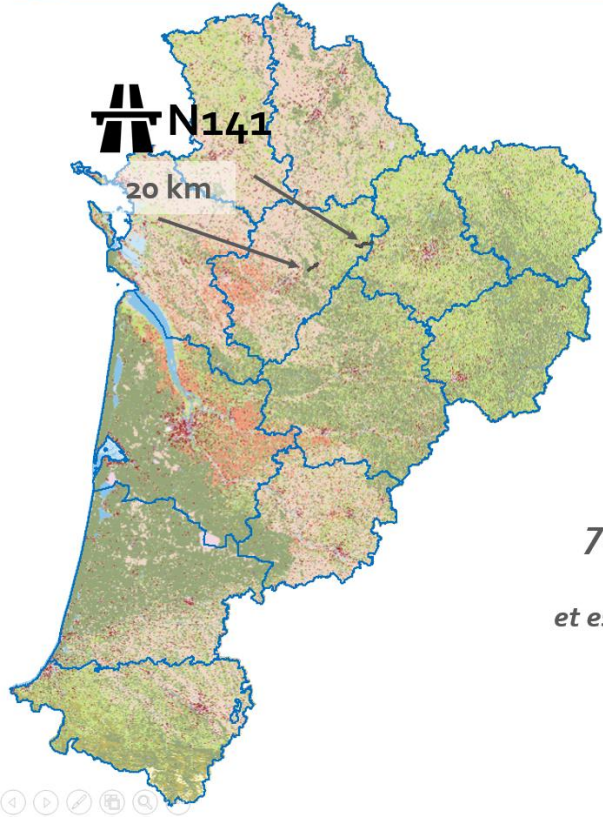
Emprise de l'A63 (OCS 2020)

1 570 ha
issues des espaces

OCS 2009	
Urbains	 1 190 ha (76%)
Forestiers	 316 ha (20%)
Agricoles	 52 ha (3%)
Naturels	 12 ha (1%)

Enveloppe foncière du projet : **380 hectares**





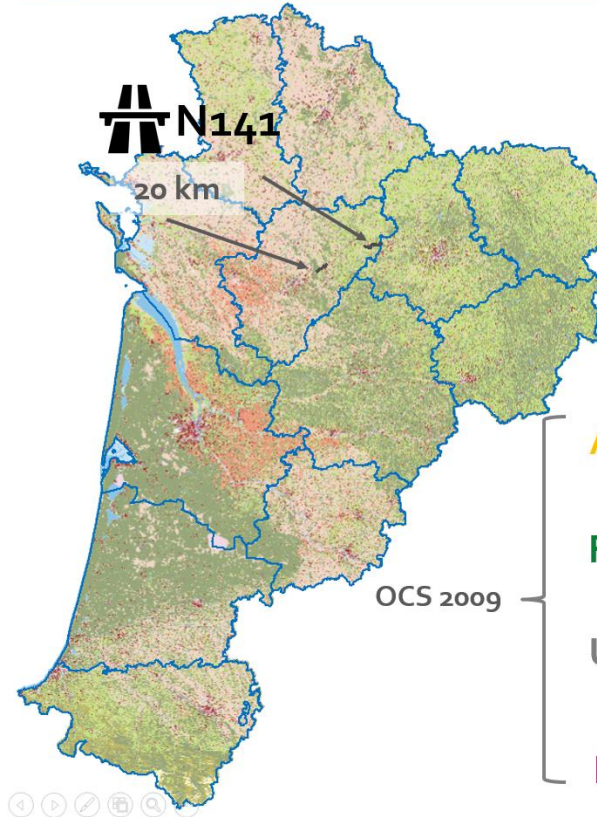
N 141 (2 sections)
Emprise de 2 sections de la N141
(OCS 2020)

172 ha
dont

71 ha (41 %)
chaussée
et espaces associés

101 ha (59 %)
espaces végétalisés
connexes

1 km = emprise 9 ha



N 141 (2 sections)

Emprise de 2 sections de la N141
(OCS 2020)

172 ha
issues des espaces

Agricoles		126 ha (73%)
Forestiers		24 ha (14%)
Urbains		14 ha (8%)
Naturels		9 ha (5%)

Enveloppe foncière du projet : **158 hectares**





LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax

Enveloppe foncière totale de 3 777 hectares sur la Nouvelle-Aquitaine

- **2 701 hectares** sur la période 2021-2031
- 1 076 hectares au-delà de 2031

Mise à 2X3 voies de l'A 63 Bordeaux-Espagne (dept 33)

Estimation foncière par les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : **50 hectares**

Mise à 2X2 voies par tronçons de la RN141 Angoulême-Limoges

Estimation foncière par les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : **200 hectares**

Aménagement de l'axe routier entre Poitiers et Limoges (élargissement RN 147 ou autoroute)

Estimation foncière par les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

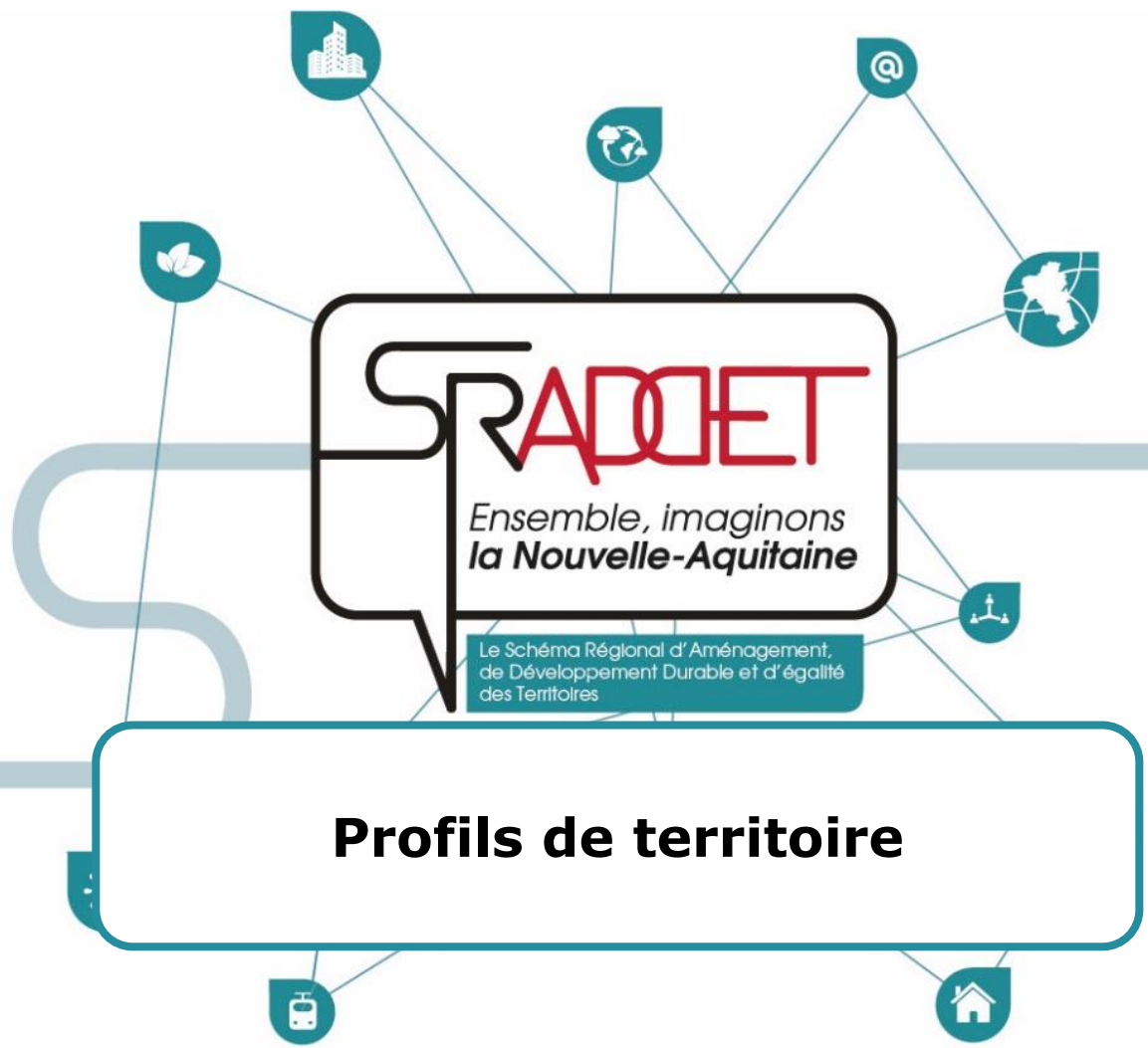
Enveloppe foncière totale de 920 hectares

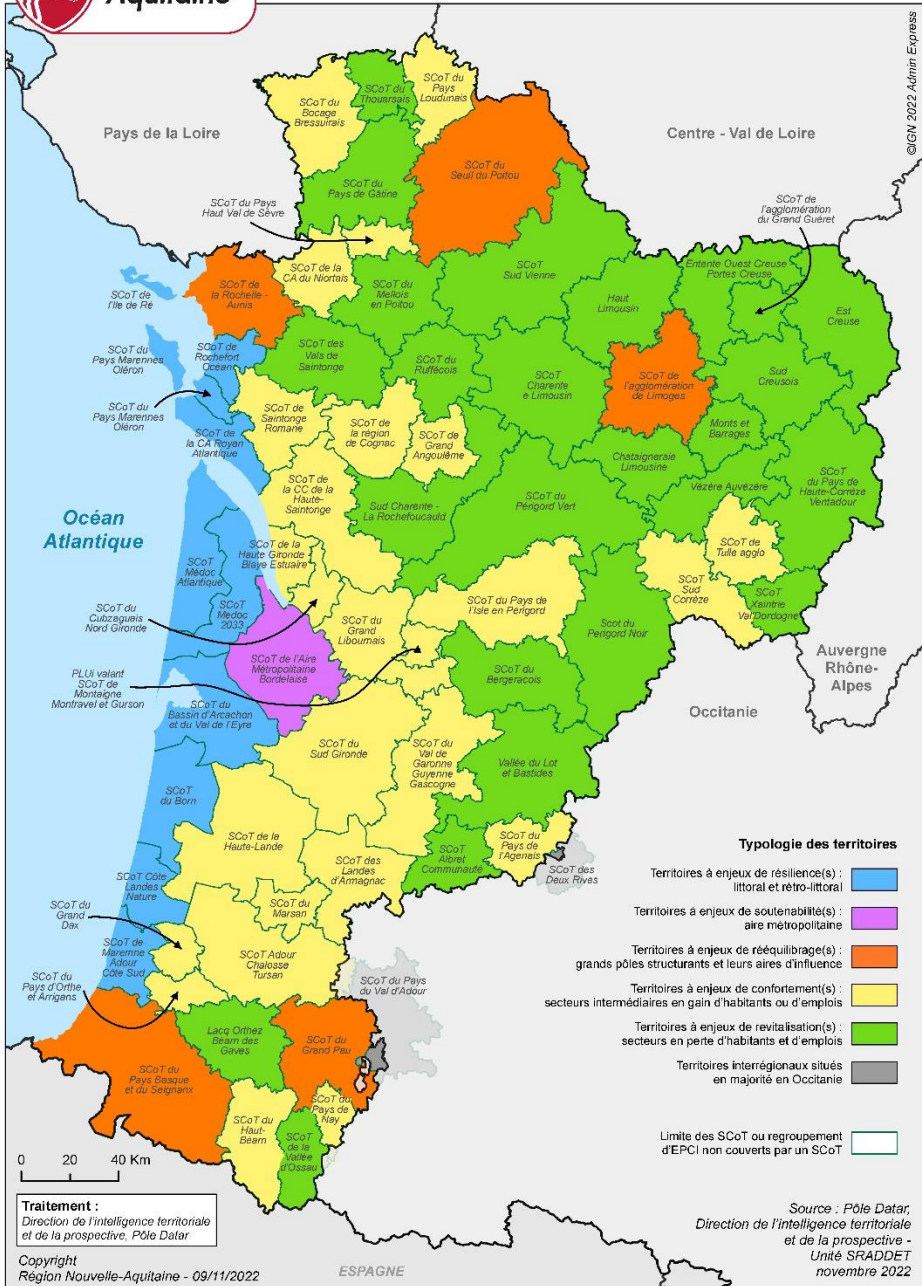
- **520 hectares** sur la période 2021-2031
- 400 hectares au-delà de 2031

Zone d'activité économique (ZAE) filière dirigeable

Enveloppe foncière totale de **80 hectares**







Objectifs fixés en fonction de profils de territoire et applicables au SCoT/EPCI

➤ 5 profils découlant de la stratégie d'aménagement

- ❖ Territoires à enjeux de **résilience(s)**
Littoral et rétro-littoral
- ❖ Territoires à enjeux de **soutenabilité(s)**
Aire métropolitaine bordelaise
- ❖ Territoires à enjeux de **rééquilibrage(s)**
Aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne
- ❖ Territoires à enjeux de **confortement(s)**
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en gain d'habitants OU d'emplois
- ❖ Territoires à enjeux de **revitalisation(s)**
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en perte d'habitants ET d'emplois

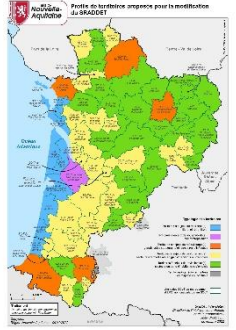
Objectif : **Sobriété renforcée**

Objectif : **Sobriété intermédiaire**

Objectif : **Sobriété raisonnée**

➤ 1 principe de fongibilité entre territoires voisins

➤ 1 taux de référence + un modèle de développement par profil



Projet



Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en perte d'habitants ET d'emplois

Territoires à enjeux de revitalisation(s)

➤ Modèle de développement souhaitable :

- ✓ Revitaliser les territoires en déprise : répondre aux besoins des habitants et entreprises actuels et futurs
- ✓ Consolider l'armature territoriale à toutes échelles, pour renforcer les solidarités ville-campagne et garantir la proximité aux services
- ✓ Diversifier les formes urbaines et réinventer l'urbanisme pavillonnaire pour allier qualité de vie et transition écologique

➤ Indicateurs objectifs au regard des critères du décret 2022-762 du 29 avril 2022

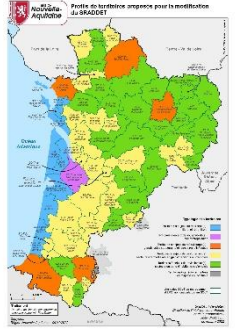
	Préservation des espaces NAF			Potentiel foncier mobilisable			Equilibre du territoire	Dynamiques démographiques et économiques prévisibles		
	Taux croissance annuel surfaces urbanisées	Part des surfaces urbanisées 2021	Part des espaces NAF disparue en 10 ans	Taux de vacance logements 2020	Part des maisons dans le parc	Prix immobiliers/fonciers	Evolution du poids démographique relatif au sein de la région en 10 ans	Taux croissance annuel population 2010-2020	Taux croissance annuel emploi 2010-2020	Dynamiques projetées au regard de la stratégie SRADDET
Moyenne Profil	0,48%	6,70%	0,34%	12,51%	88,3%	Moyen-Bas	-1,44 point	-0,24%	-0,60%	moins de fléchissement de la population, puis stabilisation
Moyenne Région	0,55%	8,80%	0,52%	8,55%	70,7%	Moyen	0	0,49%	0,30%	

→ Autres indicateurs disponibles : Vacance commerciale dans les principaux centre-ville

Investissons aujourd'hui, dessinons demain

Au dessus de la moyenne régionale

En dessous de la moyenne régionale



Projet



Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en gain d'habitants OU d'emplois

Territoires à enjeux de confortement(s)

➤ Modèle de développement souhaitable :

- ✓ Conforter les territoires en croissance mesurée : répondre aux besoins des habitants et entreprises actuels et futurs
- ✓ Consolider l'armature territoriale à toutes échelles, pour renforcer les solidarités ville-campagne et garantir la proximité aux services
- ✓ Diversifier les formes urbaines et réinventer l'urbanisme pavillonnaire pour allier qualité de vie et transition écologique

➤ Indicateurs objectivés au regard des critères du décret 2022-762 du 29 avril 2022

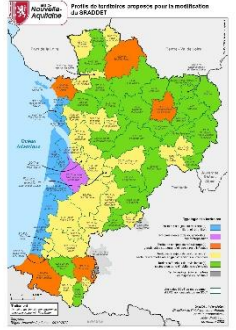
	Préservation des espaces NAF			Potentiel foncier mobilisable			Equilibre du territoire	Dynamiques démographiques et économiques prévisibles		
	Taux croissance annuel surfaces urbanisées	Part des surfaces urbanisées 2021	Part des espaces NAF disparue en 10 ans	Taux de vacance logements 2020	Part des maisons dans le parc	Prix immobiliers/fonciers	Evolution du poids démographique relatif au sein de la région en 10 ans	Taux croissance annuel population 2010-2020	Taux croissance annuel emploi 2010-2020	Dynamiques projetées au regard de la stratégie SRADDET
Moyenne Profil	0,58%	9,24%	0,57%	9,67%	79,4%	Moyen-bas	-0,51 point	0,32%	0,06%	poursuite/confortement d'une croissance maîtrisée et mesurée
Moyenne Région	0,55%	8,80%	0,52%	8,55%	70,7%	Moyen	0	0,49%	0,30%	

→ Autres indicateurs disponibles : Vacance commerciale dans les principaux centre-ville

Investissons aujourd'hui, dessinons demain

Au dessus de la moyenne régionale

En dessous de la moyenne régionale



Projet



Aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne

Territoires à enjeux de rééquilibrage(s) régional(s)

➤ Modèle de développement souhaitable :

- ✓ Soutenir le développement économique et conforter les fonctions métropolitaines des grandes agglomérations, pour un système urbain régional plus équilibré.
- ✓ Organiser une urbanisation cohérente des agglomérations et de leur aire d'attraction : renforcer le pôle central et les bourgs relais
- ✓ Garantir une offre d'accueil des habitants diversifiée tout en préservant le cadre de vie et les ressources

➤ Indicateurs objectivés au regard des critères du décret 2022-762 du 29 avril 2022

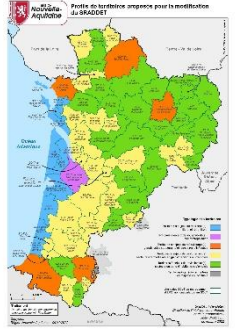
	Préservation des espaces NAF			Potentiel foncier mobilisable			Equilibre du territoire	Dynamiques démographiques et économiques prévisibles		
	Taux croissance annuel surfaces urbanisées	Part des surfaces urbanisées 2021	Part des espaces NAF disparue en 10 ans	Taux de vacance logements 2020	Part des maisons dans le parc	Prix immobiliers/ fonciers	Evolution du poids démographique relatif au sein de la région en 10 ans	Taux croissance annuel population 2010-2020	Taux croissance annuel emploi 2010-2020	Dynamiques projetées au regard de la stratégie SRADDET
Moyenne Profil	0,52%	11,12%	0,63%	7,78%	55,7%	Moyen-haut	+0,02 point	0,49%	0,18%	croissance maîtrisée et mesurée
Moyenne Région	0,55%	8,80%	0,52%	8,55%	70,7%	Moyen	0	0,49%	0,30%	

→ Autres indicateurs disponibles : Vacance commerciale dans les principaux centre-ville

Investissons aujourd'hui, dessinons demain

Au dessus de la moyenne régionale

En dessous de la moyenne régionale



Aire métropolitaine

Territoires à enjeux de soutenabilité(s)

Projet

➤ Modèle de développement souhaitable :

- ✓ Préserver la qualité de vie en maîtrisant le développement tout en soutenant les capacités d'accueil de la métropole et de son aire d'influence.
- ✓ Structurer une aire métropolitaine multipolaire, accessible, connectée et favorable aux mobilités décarbonées
- ✓ Sauvegarder et valoriser la place des espaces naturels, agricoles et forestiers aux limites de l'agglomération et au sein même de son tissu urbain

➤ Indicateurs objectifs au regard des critères du décret 2022-762 du 29 avril 2022

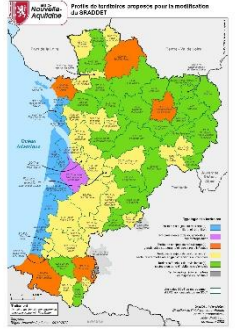
	Préservation des espaces NAF			Potentiel foncier mobilisable			Equilibre du territoire	Dynamiques démographiques et économiques prévisibles		
	Taux croissance annuel surfaces urbanisées	Part des surfaces urbanisées 2021	Part des espaces NAF disparue en 10 ans	Taux de vacance logements 2020	Part des maisons dans le parc	Prix immobiliers / fonciers	Evolution du poids démographique relatif au sein de la région en 10 ans	Taux croissance annuel population 2010-2020	Taux croissance annuel emploi 2010-2020	Dynamiques projetées au regard de la stratégie SRADDET
Moyenne Profil	0,64%	28,43%	2,41%	5,34%	47,2%	Haut	+1,42 point	1,38%	1,39%	ralentissement progressif de la croissance
Moyenne Région	0,55%	8,80%	0,52%	8,55%	70,7%	Moyens	0	0,49%	0,30%	

→ Autres indicateurs disponibles : Vacance commerciale dans les principaux centre-ville

Investissons aujourd'hui, dessinons demain

Au dessus de la moyenne régionale

En dessous de la moyenne régionale



Littoral et rétro-littoral

Territoires à enjeux de résilience(s)

Projet

- **Modèle de développement souhaitable :**
 - ✓ Accentuer la soutenabilité sociale, économique et environnementale du développement urbain sur les secteurs littoraux
 - ✓ Renforcer les solidarités et les coopérations entre secteurs littoraux et rétro-littoraux
- **Indicateurs objectifs au regard des critères du décret 2022-762 du 29 avril 2022**

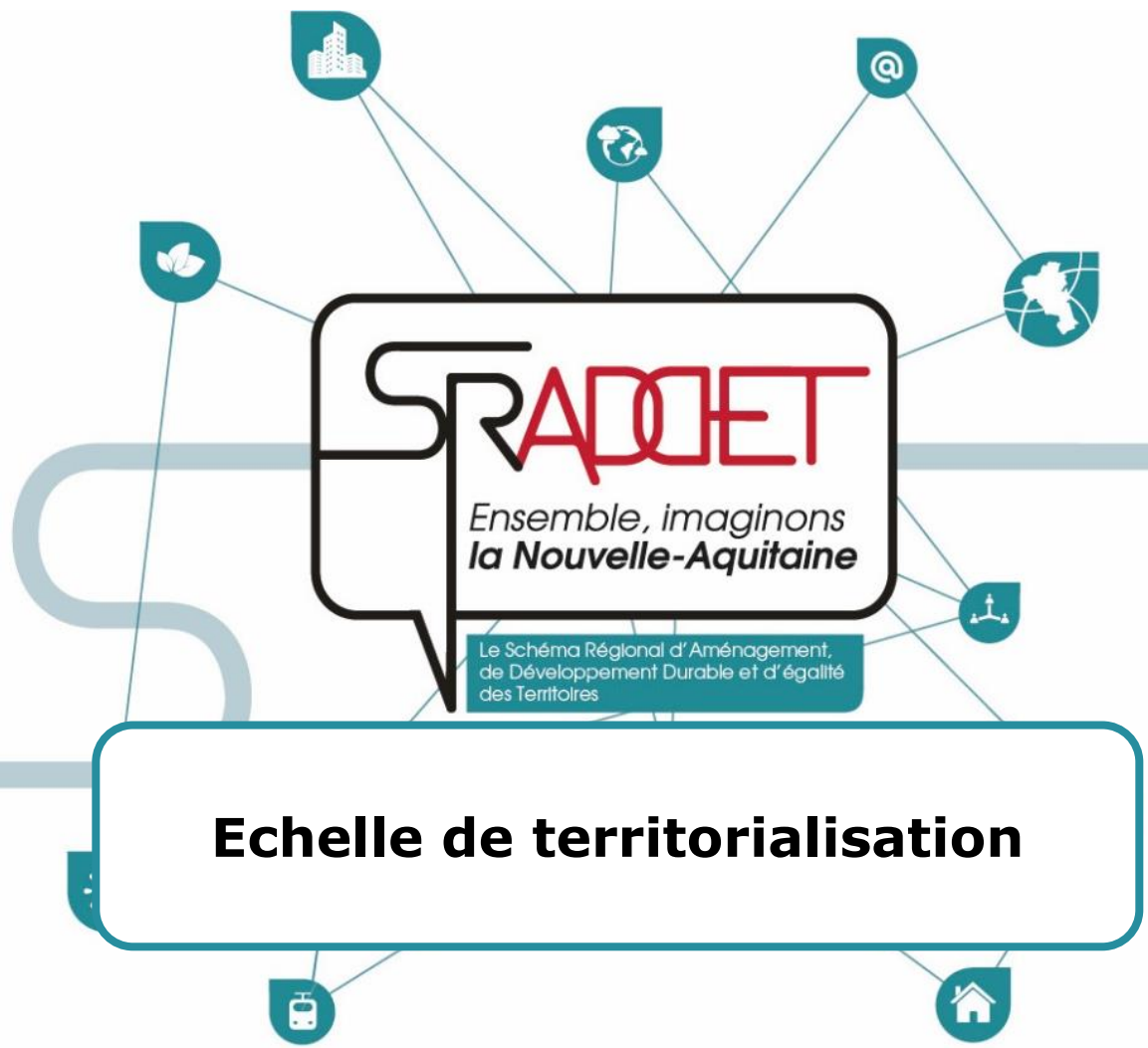
	Préservation des espaces NAF			Potentiel foncier mobilisable			Equilibre du territoire	Dynamiques démographiques et économiques prévisibles		
	Taux croissance annuel surfaces urbanisées	Part des surfaces urbanisées 2021	Part des espaces NAF disparue en 10 ans	Taux de vacance logements 2020	Part des maisons dans le parc	Prix immobiliers/fonciers	Evolution du poids démographique relatif au sein de la région en 10 ans	Taux croissance annuel population 2010-2020	Taux croissance annuel emploi 2010-2020	Dynamiques projetées au regard de la stratégie SRADDET
Moyenne Profil	0,70	9,81%	0,73%	4,60%	76,4%	Haut	+0,57 point	1,12%	0,84%	Ralentissement progressif de la croissance
Moyenne Région	0,55%	8,80%	0,52%	8,55%	70,7%	Moyen	0	0,49%	0,30%	

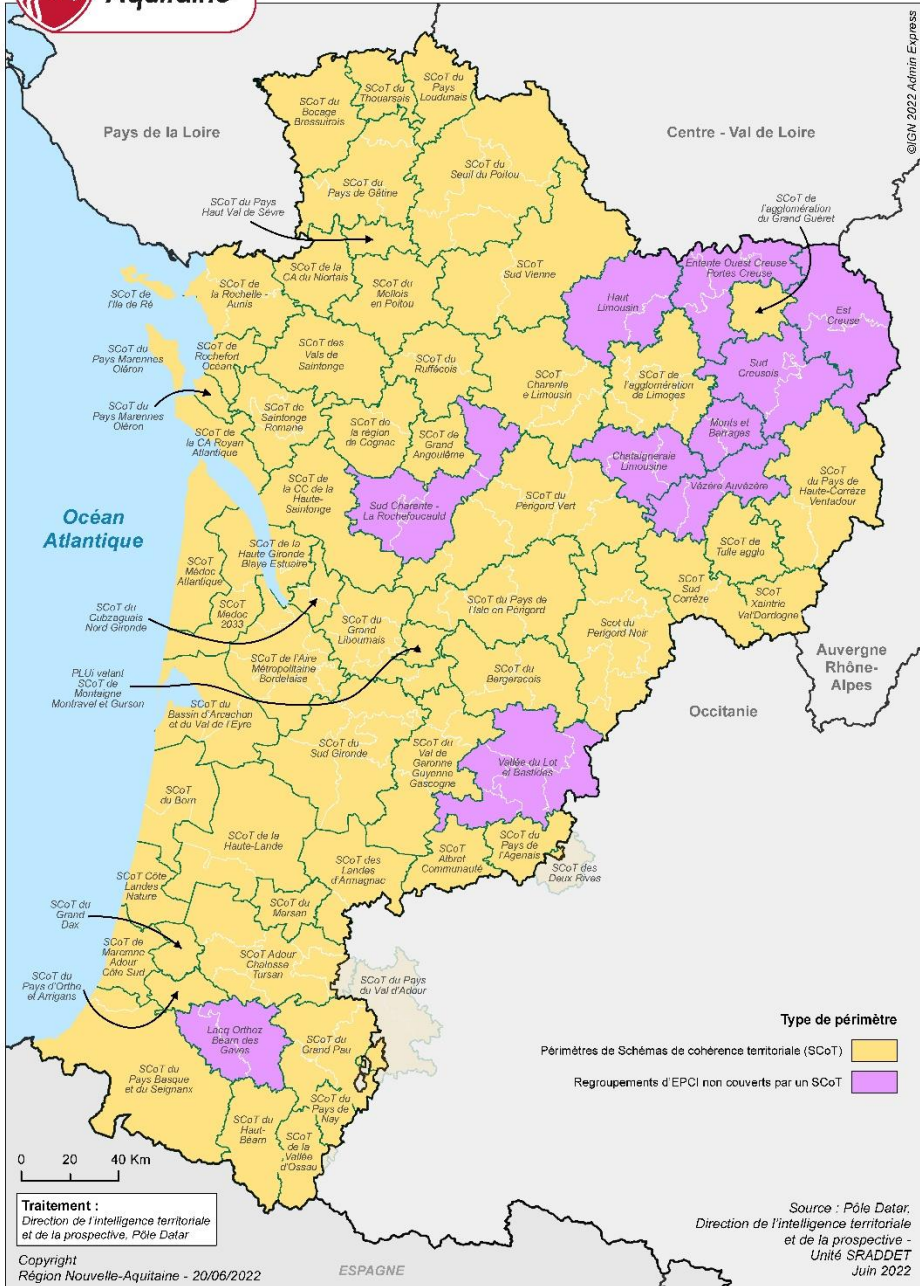
→ Autres indicateurs disponibles : Vacance commerciale dans les principaux centre-ville

Investissons aujourd'hui, dessinons demain

Au dessus de la moyenne régionale

En dessous de la moyenne régionale





Périmètres de SCoT

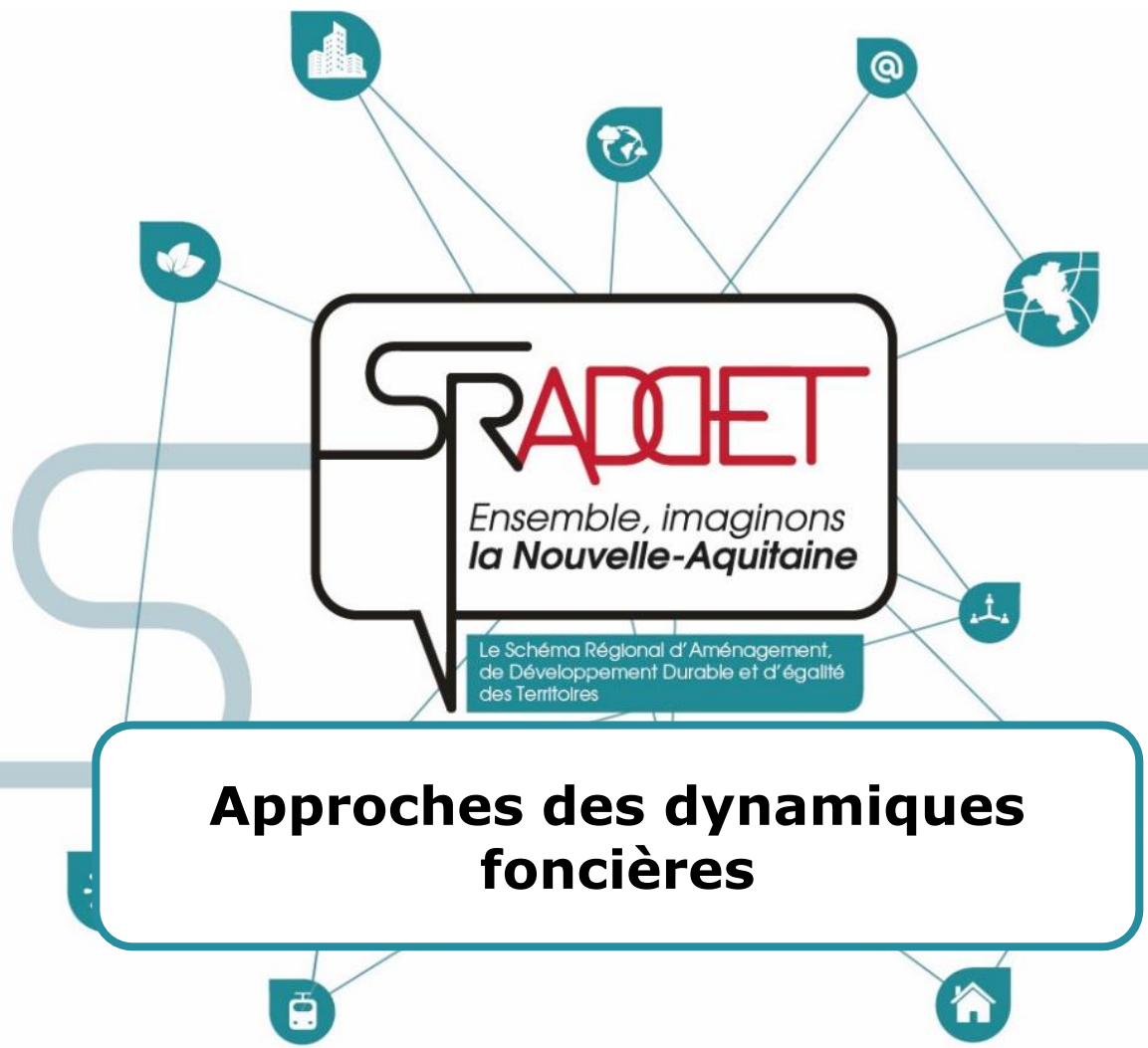


Regroupements d'EPCI non couverts par des SCoT

réunion le 02 décembre avec les EPCI non couverts par les SCoT

Impact sur les profils pour certains EPCI → basculement de revitalisation à confortement







Il s'agit, dans cette partie, de proposer, **sans jugement de valeur**, des regards différents sur la **notion d' « efforts passés »**, à l'aune des retours et échanges avec les territoires, chacun mettant derrière cette notion des définitions variées.

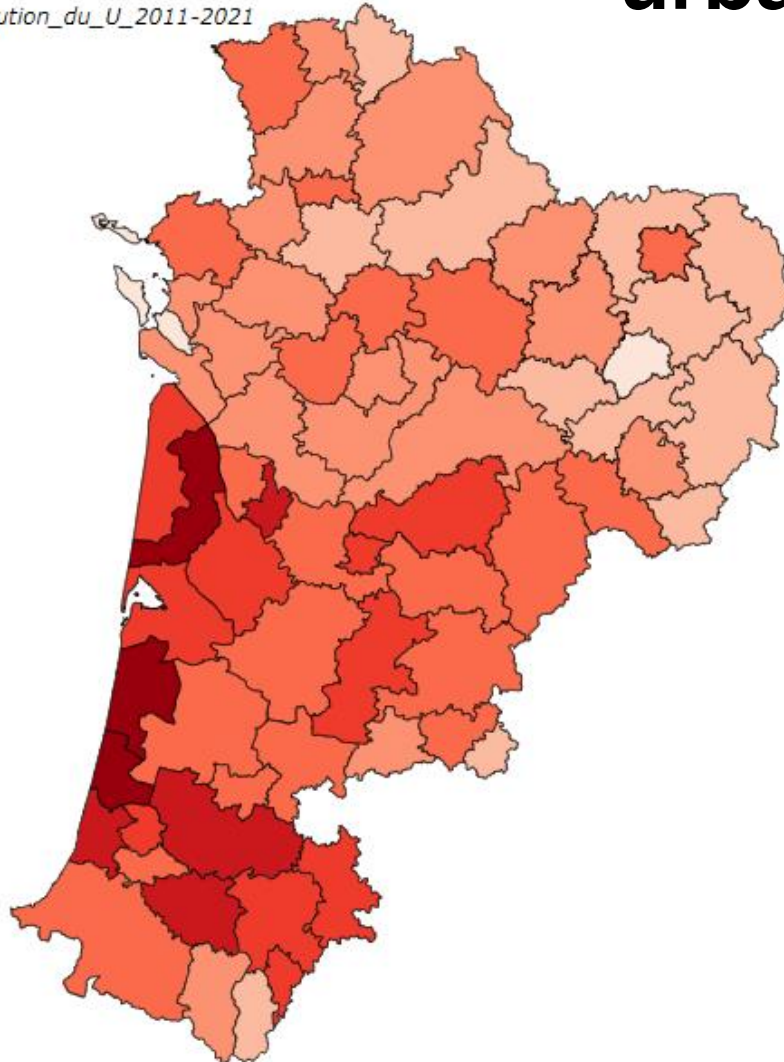
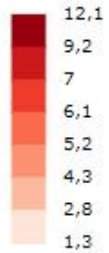
Les quelques cartes suivantes illustrent certaines des approches déjà entendues, **sans exhaustivité**.



1

Approche du taux de variation des surfaces urbanisées

Taux_d'évolution_du_U_2011-2021



45 km

Taux de croissance des surfaces urbanisées en 10 ans.

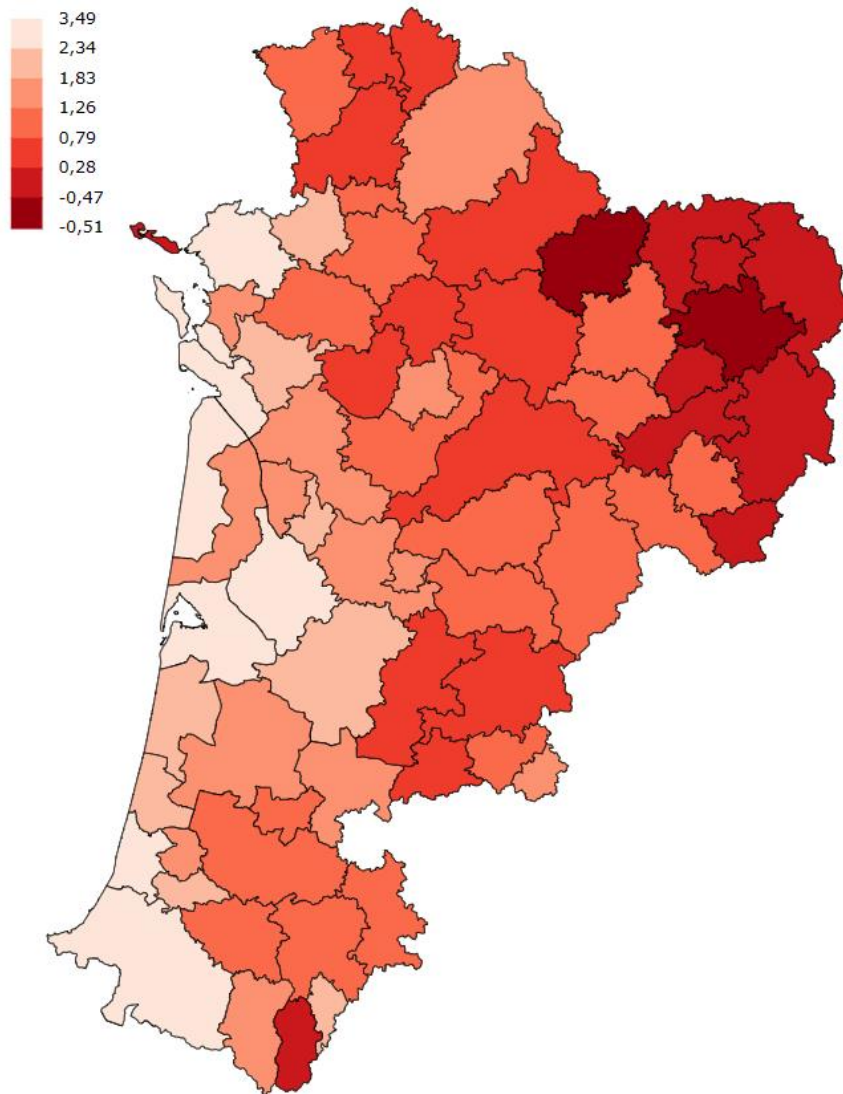
Moyenne :
5,68%

Médiane :
5,41%

Note de lecture : au niveau régional, les espaces urbanisés ont augmenté de 5,68% entre 2011 et 2021

2

Approche croisée urbanisation / démographie



Mise en rapport du taux d'évolution des ménages et du taux d'évolution des surfaces urbanisées (tous postes)

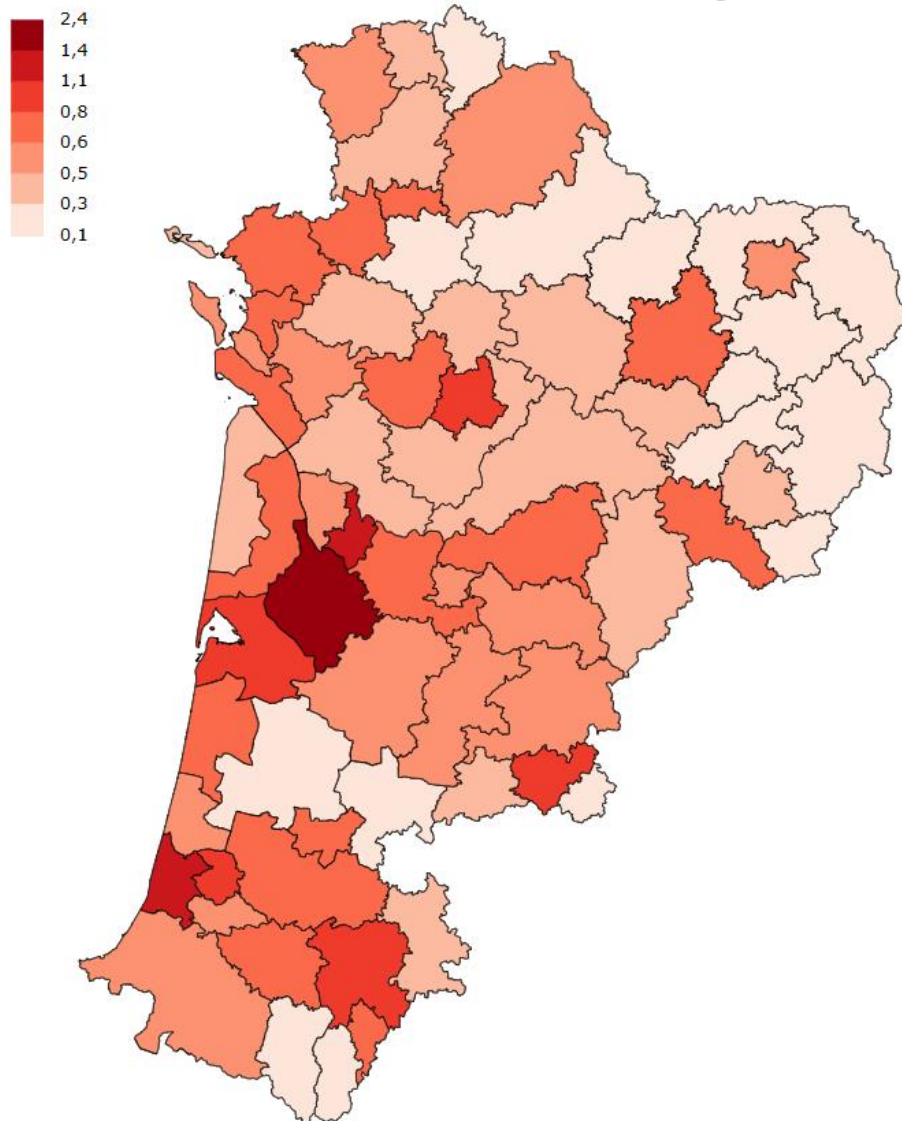
Moyenne :
1,78

Médiane :
1,05

Note de lecture : au niveau régional, le rapport entre taux d'évolution des ménages et taux d'évolution des surfaces urbanisées donne 1,78. Plus le produit de ce rapport est haut, plus le taux de croissance des ménages est supérieur au taux de croissance des surfaces urbanisées. Les territoires aux couleurs plus claires ont donc consommé, rapporté à la dynamique ménages, moins que les autres.

3

Approche relative à la pression sur les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF)



Part des surfaces NAF du territoire urbanisées en 10 ans (tous postes)

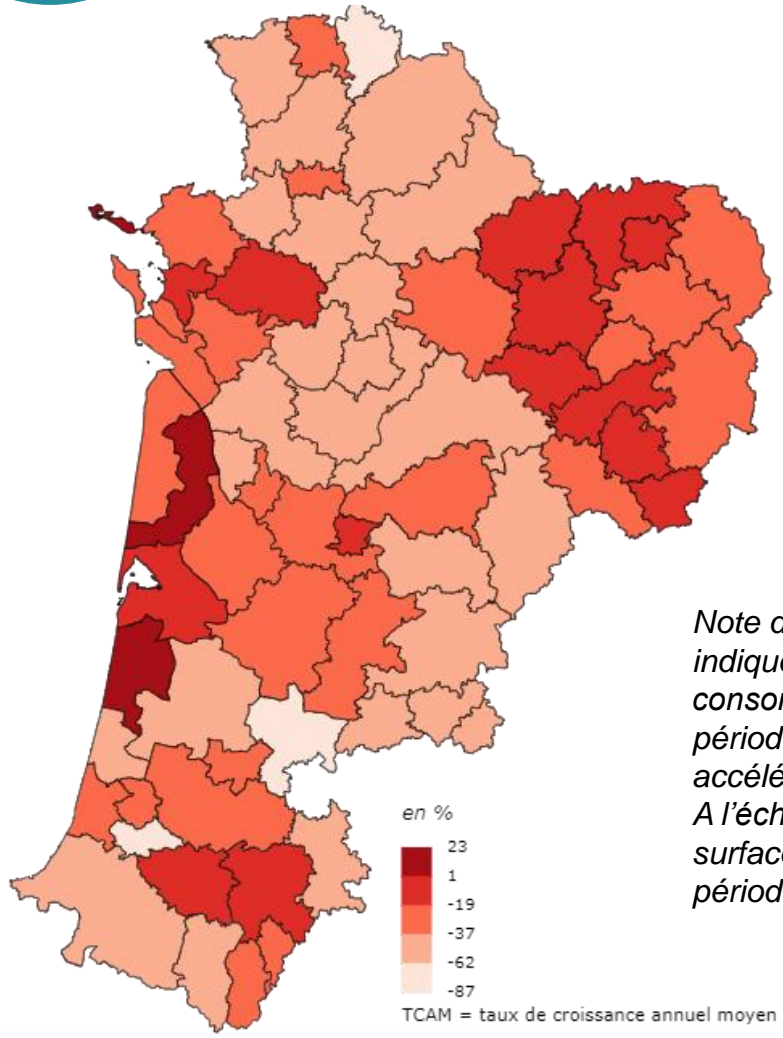
Moyenne :
0,52%

Médiane :
0,50%

Note de lecture : au niveau régional, les espaces naturels, agricoles et forestiers qui ont été urbanisés sur les 10 dernières années représentent 0,52% de la surface totale NAF 2011. Autrement dit, 0,52% des espaces NAF régionaux de 2011 ont été consommés en 10 ans.

4

Approche de la réduction du rythme d'urbanisation

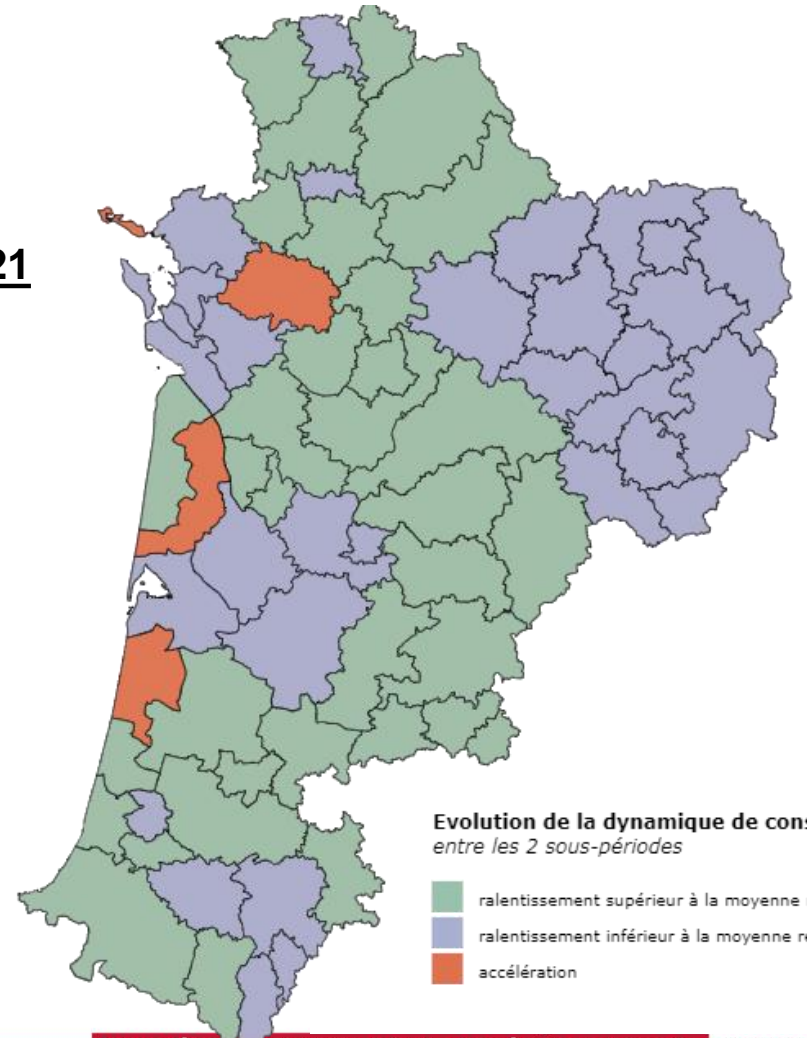


Evolution du taux de croissance des surfaces urbanisées (tous postes) entre 2011-2016 et 2016-2021

Moyenne :
-30%

Médiane :
-30%

Note de lecture : une évolution négative indique un ralentissement de la dynamique de consommation d'espaces entre les deux sous-périodes. Une évolution positive indique une accélération du rythme de consommation. A l'échelle régionale, le taux de croissance des surfaces urbanisées a diminué de 30% sur la période 2016-2021 par rapport à 2011-2016.



Evolution de la dynamique de consommation entre les 2 sous-périodes

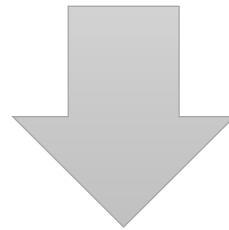
- ralentissement supérieur à la moyenne régionale
- ralentissement inférieur à la moyenne régionale
- accélération



Prise en compte des « efforts passés »

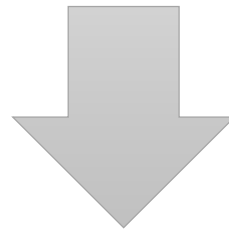
Article 194 III 4° de la loi Climat et Résilience

« Afin de tenir compte des périmètres des schémas de cohérence territoriale existant sur leur territoire et de la réduction du rythme d'artificialisation des sols déjà réalisée ... »

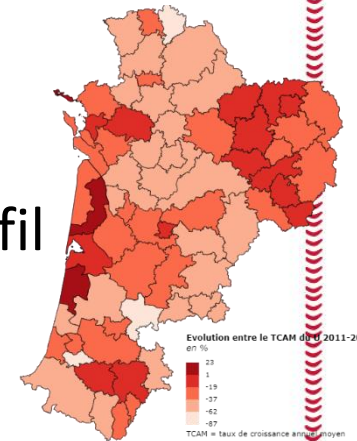


4

Critère permettant d'identifier des sous-catégories au sein d'un même profil



Impact sur l'objectif de réduction de la consommation d'espaces





Répartitions territoriales envisageables des objectifs de réduction de la consommation d'espaces





Il s'agit, dans cette partie :

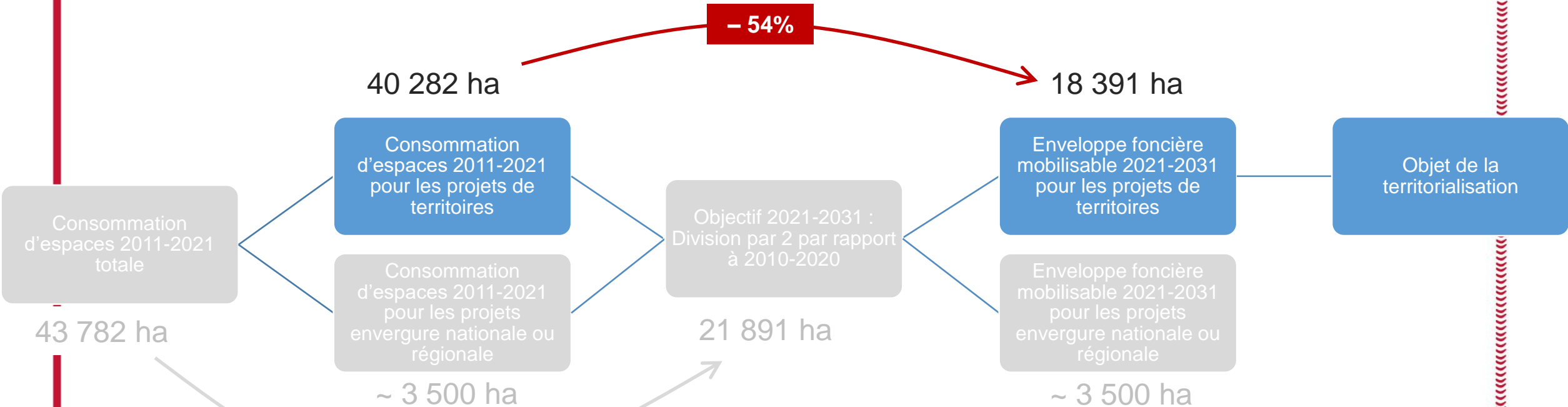
- de **réaliser un exercice** permettant **d'appréhender l'impact des répartitions territoriales** entre des profils de territoire qui représentent des poids relatifs différents :
 - secteurs littoraux et l'aire métropolitaine bordelaise : 20%
 - pôles structurants 15%
 - territoires de l'intérieur 65%
- de réaliser un exercice permettant, à partir de ces répartitions initiales, de tester la faisabilité des fourchettes de taux d'objectif de réduction de la consommation d'espaces en allant des fourchettes extrêmes à des fourchettes plus resserrées, sans présager des scénarios de territorialisation qui seront proposés.

Dans l'exercice présenté ici, le SCoT de la Rochelle Aunis et le SCoT du Pays Basque et Seignanx ont été intégrés au profil rééquilibrage



Assiette de consommation maxi 2021-2031

→ Interpolation de la donnée OCS régionale sur la période 2011-2021



- 54%

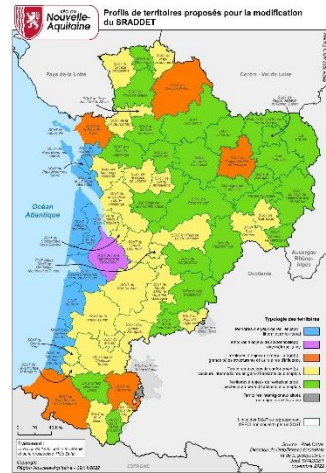
- 50%





Répartitions territoriales envisageables des objectifs à grande échelle

Enveloppe foncière mobilisable 2021-2031 pour les projets de territoires : 18 391 ha



	Consommation 2011-2021 en ha *	Objectif cible 2021-2031 tous les territoires à -54%	Poids relatifs
Littoral et rétro-littoral Territoires à enjeux de résilience(s)	5 171	2 361	13% ^{~1/3}
Aire métropolitaine bordelaise Territoires à enjeux de soutenabilité(s)	2 985	1 363	7%
Aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne Territoires à enjeux de rééquilibrage(s)	6 068	2 771	15%
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en gain d'habitants OU d'emplois Territoires à enjeux de confortement(s)	14 321	6 538	36% ^{~2/3}
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en perte d'habitants ET d'emplois Territoires à enjeux de revitalisation(s)	11 701	5 342	29%
Territoires inter régionaux	36	16	0%

Objectif :
Sobriété renforcée

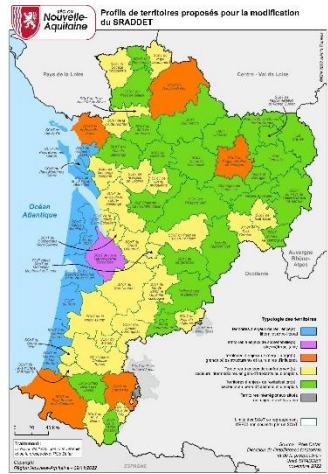
Objectif :
Sobriété intermédiaire

Objectif :
Sobriété raisonnée

* À partir de la donnée OCS régionale interpolée sur la période 2011-2021

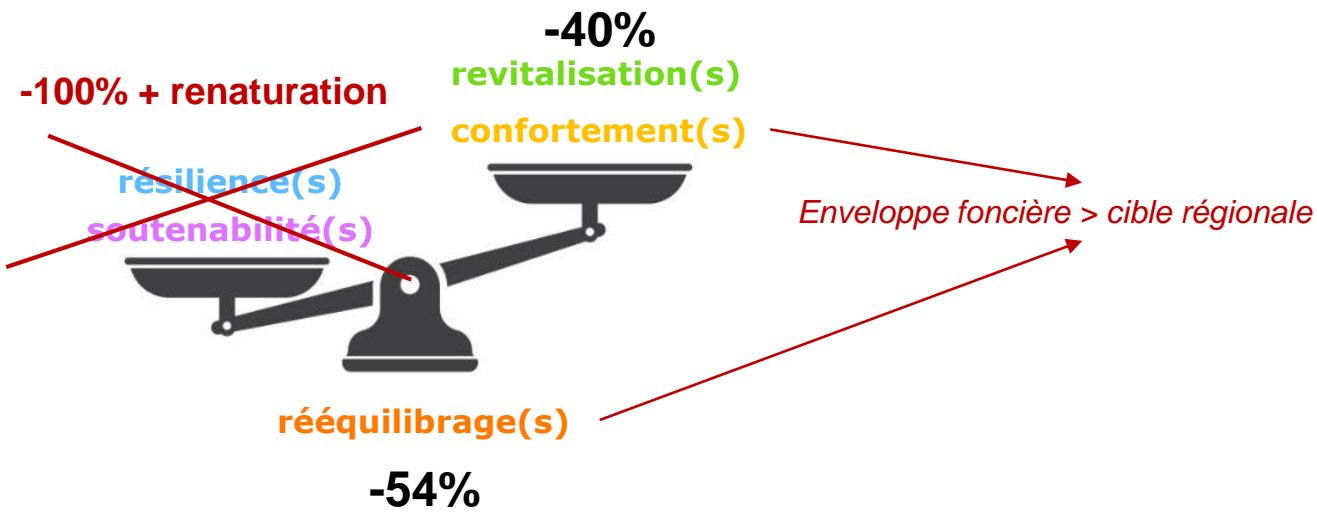
40 282 ha

18 391 ha

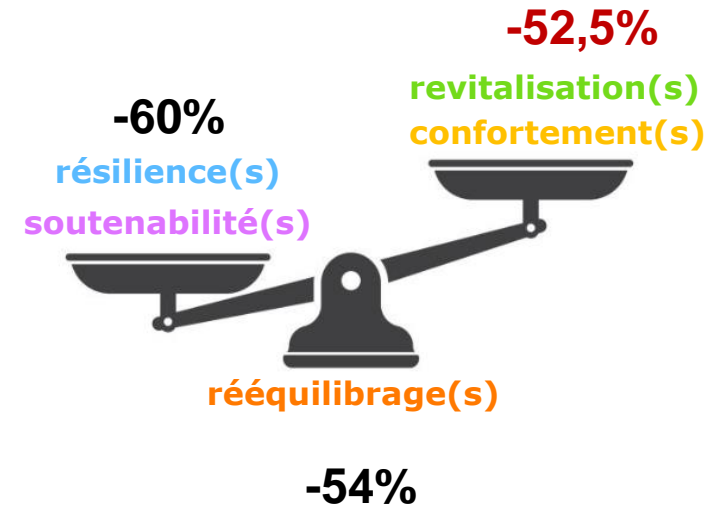


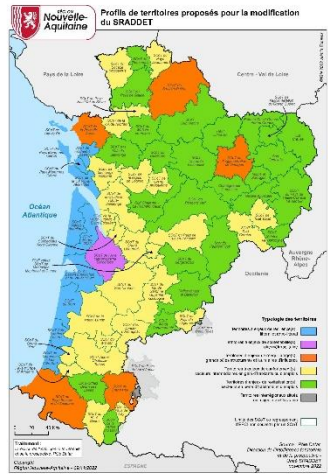
Répartitions territoriales envisageables des objectifs à grande échelle

Enveloppe foncière mobilisable 2021-2031 pour les projets de territoires : 18 391 ha



Ecart 7,5 points

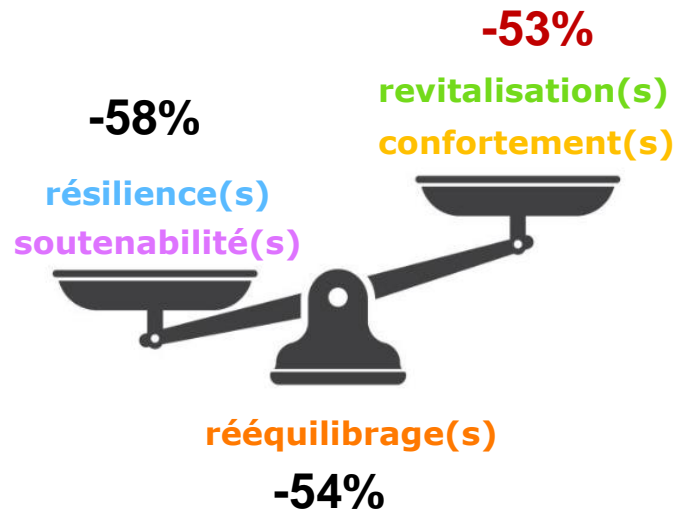




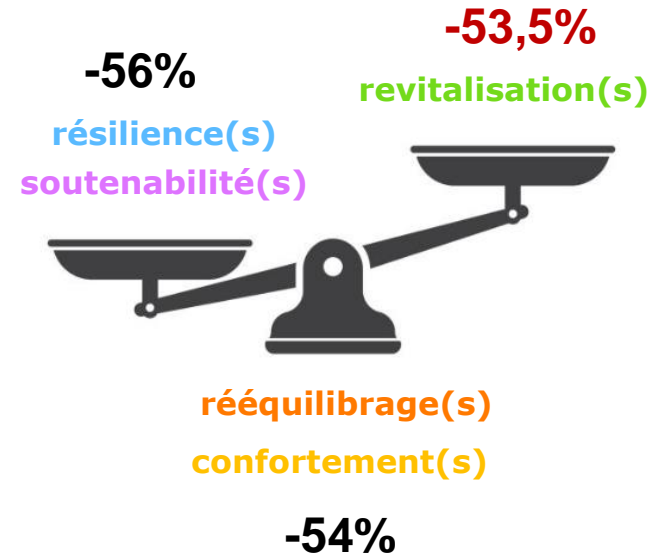
Répartitions territoriales envisageables des objectifs à grande échelle

Enveloppe foncière mobilisable 2021-2031 pour les projets de territoires : 18 391 ha

Ecart 5 points



Ecart 2,5 points





→ Objectif avant fin novembre et en prévision de la réunion du 9 décembre

Consolidation
des profils



Ecart entre
les taux /
acceptabilité
de l'objectif



Finalisation des
objectifs
chiffrés et des
modèles de
développement
souhaitable





Calendrier et Contexte national





Période septembre/décembre

- **04/10/2022** : Réunion Etat/Région
- **07/10/2022** : 1^{er} groupe de travail CTAP
- **22/10/2022** : proposition de la Conférence régionale le 22 octobre
- **04/11/2022 et 14/11/2022** : groupe technique restreint Région-SCoT
- **18/11/2021** : rencontre avec la Conférence des SCoT
- **21/11/2022** : 2^{ème} groupe de travail CTAP
- **07/12/2022** : Réunion Etat/Région
- **09/12/2022** : rencontre foncier élargi SCoT, EPCI, Départements, Associations de Maires, Etat... (présentation des profils réajustés, des objectifs territorialisés)





Contexte national

Des engagements du Ministre Christophe Béchu à :

- Créer une **enveloppe nationale des grands projets** à exclure de la consommation d'espaces des Régions et des Territoires
- **Assouplir les délais** d'aboutissement de la modification des SRADDET (après le 22/02/2024 ?)
- **Revoir les décrets** sur la nomenclature de l'artificialisation et sur la force prescriptive (objectif versus règle générale)

Mais des questions en suspens :

- **Quel véhicule législatif ?**
- **Quels délais de décision** pour rendre effectives ces annonces ?

